

PROCES VERBAL 2/2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

Le Neuf Mars Deux Mille Vingt-Six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Agnos s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, André BERNOS, affichée et transmise le 03 Mars 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRÈRE - Sylvie CALMEJANE - Patrick LENDRES - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Anne-Marie LABARRÈRE - Maurice MARTINEZ - Martine SEMPIETRO - Betty ZAGO.

Absents excusés : André ETCHEGOIN -. Romain PIERRINE.

Absents mais ayant donné pouvoir : Latéfa ABANINI (procuration à Sylvie CALMEJANE) - Pierre CANDALOT-DIT-SECALOT (procuration à Annie ETCHEGOYHEN) - Régine HANDY (procuration à André BERNOS).

Secrétaire de séance : Sylvie CALMEJANE.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de **l'ordre du jour suivant** :

-Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Janvier 2026.

-Vote du CFU 2025

-Affectation des résultats 2025.

Questions diverses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Janvier 2026, transmis à l'ensemble des membres, a fait l'objet d'une remarque :

Dans le paragraphe *voies « circulation douce » : remplacement de CD 155 par CD 555.

Aucune autre objection n'étant soulevée, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

DÉLIBÉRATION N° 2026-4 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire a voté le CFU 2025 de la Commune.

Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote et la doyenne Mme Annie ETCHEGOYHEN préside le vote du CFU 2025

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	496 206,25€
	Réalisés :	406 991,37€
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	496 206,25€
	Réalisé :	447 595,98€
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	720 666,87€
	Réalisé :	654 164,18€
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	720 666,87€
	Réalisé :	888 916,29€
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	40 604,61 €
Fonctionnement :	234 752,11 €
Résultat global :	275 356,72 €

Vote de la délibération → 13 POUR

DÉLIBÉRATION N° 2026-5 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 09 mars 2026.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le CFU fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	66 680,54 €
-un excédent reporté de :	168 071,57 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	234 752,11 €

-un excédent d'investissement de :	40 604,61 €
-un déficit de restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent 234 752,57 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) 234 752,57 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Recette 40 604,61 €

Vote de la délibération → 13 POUR

INFORMATIONS COMMUNALES :

*Logement communal :

Les locataires de la maison du XXXXXX XXXXXXX n'ont pas honoré le contrat location/vente avec beaucoup de loyers impayés. Les deux parties (mairie et tiers) ont pris un avocat.

*CCHB :

A la suite de la réunion du mois de Février, Monsieur Le Maire nous annonce qu'il va y avoir un manque de 500 000 euros à la CCHB. La Loi des finances est passé par là à la veille de la clôture du budget. Super pour l'équipe future !!!

*MAM (Maison d'Assistances Maternelles) :

L'AM STRAM MAM s'installe au 16 Rue du Soum de Segu.

*PGHM :

M. XXXXXX de l'Office64 a annoncé à Monsieur Le Maire que le dossier devait à nouveau être certifié par les services du Ministère de la Défense.

*Frelons asiatiques :

Mme Sylvie CALMEJANE fait un compte-rendu au Conseil Municipal des deux réunions du « Comité de défense contre les frelons asiatiques ». La mobilisation des communes est demandée.

*Afficher l'arrêté d'autorisation de déversement de la station de BIDOS.

*Organisation des élections (voir tableau).

*Pas de nouvelle pour le CD 555 et le CD 155 quant au marquage au sol.

*Passation de l'écharpe de Maire le Vendredi 20 Mars 2026 à 20h00.

Fin de séance du Conseil Municipal à 20h05.

La Secrétaire de Séance : Sylvie CALMEJANE	LE MAIRE : André BERNOS
---	--